Composition du Conseil communal :

M. Yvan PETIT, Bourgmestre, Président;
MM. Didier ROUARD, Jean HYAT, Pierre LEDENT, Echevins;
Mme Francine JASPART, Présidente du CPAS
Mmes et MM. Hervé RONDIAT, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Fabienne ROBA, Christian ALEXANDRE, Sandrine LISSOIR, Hélène LEBRUN, Etienne MAROT, Jean-Pol BRASSEUR, Geneviève GODFRIN, Conseillers communaux.
M. Nicolas GOBLET, Directeur général ff

Séance du 21 février 2018
Absente: Fabienne ROBA

LE CONSEIL COMMUNAL,
En séance publique ***:***

1. PROCES-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2018.

2. TUTELLE

Prend connaissance :

- de l'arrêté du 25.01.2018 de l'autorité de tutelle approuvant le budget communal extraordinaire et réformant le budget ordinaire pour l'exercice 2018 au montant de :

Budget	Recettes	Dépenses	Boni
Ordinaire	7.134.575,77	7.093.849,71	40.726,06

- de l'arrêté du 15.01.2018 du Gouvernement Provincial de Namur arrêtant la dotation communale 2018 à la zone de secours DINAPHI.
- de la décision du 12.01.2018 de M. le Gouverneur de la province de Namur d'approuver la dotation communale 2018 à la zone de police Lesse et Lhomme.
- de la décision du 22.12.2017 de Mme la Ministre des Pouvoirs Locaux selon laquelle est devenu exécutoire le règlement de la redevance sur la délivrance de sacs payants destinés à la collecte périodique des déchets ménagers et y assimilés, la collecte des PMC et la collecte des déchets organiques ménagers en porte-à-porte (modification).
- de la décision du 22.01.2018 de Mme la Ministre des Pouvoirs Locaux selon laquelle est devenu exécutoire le règlement de la redevance sur l'accueil temps libre des enfants de 2,5 à 12 ans.
- de la décision du 09.02.2018 de Mme la Ministre des Pouvoirs Locaux selon laquelle est devenu exécutoire le règlement de la redevance sur les frais de rappel (sommation) par recommandé.

3. *Par 9 voix pour et 5 abstentions :*

INASEP

Approuve la nouvelle mouture de la convention d'affiliation au service d'aide aux affiliés de l'INASEP ainsi que le règlement et la convention AGREA (Assistance à la Gestion des Réseaux et à l'Assainissement) - version 2018.

***4.* à l'unanimité :**

4.1. TURBINE HYDROÉLECTRIQUE A WANLIN

Marque son accord sur la convention relative à la prise en charge financière d'un surcoût d'investissement apparu lors de la construction de la turbine de production d'énergie hydroélectrique de Wanlin, cette convention prenant cours à la date de l'accord de principe du Collège communal du 21.12.2017 et venant à échéance au remboursement des 8.064 €.

4.2. VENTE D'UN TERRAIN A HOUR

Approuve le projet d'acte de vente de gré à gré à M. Jean-Marie WILLOT, de Hour, d'un terrain sis à front de la rue des roches à Hour, d'une contenance de 4a27ca, pour le prix de 8.540,00€, tous frais à charge de l'acquéreur.

4.3. ACQUISITION DE CUISINES A HOUYET

Approuve le cahier des charges relatif à l'acquisition de cuisines pour les 6 logements de la rue grande à Houyet, établi par l'administration communale, au montant estimé de 35.000,00 € TVAC (procédure négociée).

4.4. LOGEMENT D'INSERTION A MESNIL-ST-BLAISE

Approuve le cahier des charges relatif au remplacement de l'escalier du logement d'insertion sis rue des écoles à Mesnil-St-Blaise, établi par l'administration communale, au montant estimé de 10.000,00 € TVAC (procédure négociée).

4.5. TERRAINS DE TENNIS A HOUYET

Approuve le cahier des charges relatif à la rénovation des terrains de tennis « French Court » à Houyet, établi par l'administration communale, au montant estimé de 10.500,00 € TVAC (simple facture).

4.6. RÉFECTION DE VOIRIES COMMUNALES

Approuve le cahier des charges relatif à la réfection des voiries communales 2017-2018, établi par le Service Technique Provincial, au montant estimé de 454.040,52 € TVAC (procédure ouverte).

4.7. PLACE DE L'ÉGLISE A CELLES

Approuve les contrats établis par l'INASEP réglant les modalités de collaboration en matière d'étude, de direction, de surveillance et de coordination sécurité et santé pour les travaux de réfection de la place de l'église à Celles, suite aux violents orages qui se sont abattus particulièrement sur le village le 20.09.2014.

À huis clos, ratifie une décision du Collège communal du 08.02.2018 concernant une convention de mise à disposition par le CPAS d'un agent engagé sous contrat article 60§7 ainsi que des désignations temporaires dans l'enseignement.